

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Étaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Monsieur LORGEUX Éric, Madame MARECHAL Corinne, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony, Madame BERTHELOT Céline (arrivée à 19h52), Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëllie, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Étaient absents excusés : Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LE SOLLIEC Patrick.

Étaient absentes: Madame LE GALLIARD Marie, Madame LE RAY Béatrice.

Secrétaire : Monsieur LE BOULAIRE Nicolas

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 16

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTATION PAR LE CABINET BLEHER DE L'AVANT PROJET DETAILLE DES PROJETS HALLS MAIRIE-MEDIATHEQUE ET SALLE POLYVALENTE ET APPROBATION DES PROJETS

Monsieur Le Maire rappelle que deux projets d'aménagement de bâtiments communaux, dont les travaux seront menés conjointement, vont débiter en 2019.

- ❖ Création d'un hall reliant la mairie à la médiathèque où seront installés le bureau d'accueil et la salle d'attente du public. Les sanitaires, la salle de pause et la reprographie seront réaménagés dans le cadre de ces travaux qui permettront la réalisation des aménagements obligatoires en termes d'accessibilité. L'entrée de la médiathèque sera aussi reconfigurée.
- ❖ Agrandissement du hall de la salle polyvalente permettant la création d'un hall d'entrée et la réalisation de travaux d'accessibilité et d'aménagement de sanitaires aux normes.

La commission travaux s'est réunie les 18 septembre, 1^{er} octobre, 16 octobre, 6 novembre et 20 novembre 2018 afin de travailler avec le cabinet BLEHER sur les esquisses des halls de la mairie-médiathèque et de la salle polyvalente. Parallèlement, les projets ont été présentés et discutés avec les agents de la collectivité.

A l'issue de ce travail de concertation et de validation d'un certain nombre de points, Madame Luce BLEHER, du cabinet d'architecture BLEHER, présente à l'assemblée la proposition retenue par la commission pour chaque projet.

Madame BLEHER rappelle le contexte, les objectifs et présente la localisation géographique des deux projets.

Concernant le hall reliant la mairie à la médiathèque, Madame BLEHER rappelle que l'objectif principal est de rendre accessible la mairie et de créer un hall qui servira à la fois de hall d'exposition et d'entrée pour la médiathèque et un hall d'accueil convivial et plaisant pour les services de la mairie. Les sanitaires seront remis aux normes (sanitaires du personnel et du public), la reprographie sera déplacée, les bureaux restent en l'état et un point d'eau sera créé dans la salle de détente. L'entrée de la mairie sera mieux identifiable et totalement accessible.

Arrivée de Madame Céline BERTHELOT à 19h52.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 17

Concernant le hall de la salle polyvalente, Madame BLEHER précise que l'objectif est de créer un espace plus grand, équipé d'un meuble bar pour une entrée accueillante. Les sanitaires seront déplacés et remis aux normes. L'entrée de la salle polyvalente sera équipée d'un porche et se situera côté mairie pour atténuer les éventuels bruits. La porte donnant sur la salle sera agrandie, le sanitaire extérieur public sera supprimé. Le nouveau hall aura une surface d'environ 100m².

Les matériaux retenus varient pour chaque projet avec un bandeau identique créant une certaine harmonisation entre les réalisations. Pour la partie mairie-médiathèque, la pierre a été retenue afin d'intégrer la partie vitrée et privilégier ainsi l'apport de lumière et l'harmonie avec l'existant. Pour la salle polyvalente, il y aura un mixte entre bardage stratifié extérieur, surfaces vitrées et surfaces enduites.

Le calendrier annoncé par l'architecte prévoit un dépôt de permis de construire le 14 décembre 2018, une remise du DCE (dossier de consultation des Entreprises) semaine 10 et une consultation des entreprises en avril 2019, une signature des marchés aux alentours du 5 juin et le démarrage du mois de préparation en juin 2019. La durée des travaux est estimée à 10 mois, soit une livraison en mai 2020. Monsieur le Maire rappelle que ce projet était initialement prévu pour une livraison en février 2020 : les différentes consultations et phases administratives sont souvent longues, tout comme le temps de réflexion nécessaire au travail de préparation de l'APD, qui ont entraîné un peu de retard pour ces deux programmes.

Madame BLEHER annonce une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 480 270€ HT.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les deux projets présentés, valide l'ensemble de l'APD (Avant-Projet Détaillé) présenté par le cabinet BLEHER, et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les études préalables nécessaires et à prendre toutes les dispositions pour la réalisation des formalités administratives.

Madame LIDURIN Christelle interroge sur l'accessibilité de la salle polyvalente le temps des travaux. Monsieur Le Maire souligne qu'il serait souhaitable qu'elle reste utilisable le maximum de temps, ce qui est envisageable puisque, la salle en elle-même, n'est pas concernée directement par les travaux. Madame BLEHER explique qu'effectivement il sera tenu compte de ce critère et qu'elle devrait être en mesure de fournir un planning en janvier. En fonction des travaux à réaliser et selon leur technicité et leur durée, la salle pourrait être utilisable à certains moments. Cependant, il y aura nécessairement des périodes où l'accès ne sera pas possible. Monsieur le Maire précise que le maximum sera fait pour pallier aux demandes : arrangement avec les communes voisines, mise à disposition d'autres salles... mais souhaite que ce planning soit rapidement établi pour prévenir les associations et les particuliers qui utilisent régulièrement ou ponctuellement la salle polyvalente.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT EN DATE DES 14 MARS ET 19 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Maire rappelle le rôle et les missions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT):

- ✓ Procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- ✓ Calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communs membres.

La CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

La CLECT s'est réunie les 14 mars et 19 septembre 2018, afin d'examiner un certain nombre de points :

- ✓ Les charges liées aux transports scolaires, à la gestion des milieux aquatiques, aux entrées piscine pour les scolaires, aux zones d'activités économiques, à la voirie et à la modulation liée aux services mutualisés ;
- ✓ Les ressources liées au reversement des IFRER, des charges transférées en matière de voirie et des charges liées au portage de repas ;
- ✓ L'attribution de compensation réelle 2017 ;
- ✓ Le bilan des charges transférées pour 2018 ;
- ✓ L'incidence sur l'attribution de compensation prévisionnelle 2018.

Le rapport de la CLETC a été transmis avec la note de séance à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur les différentes évolutions : les points d'évolutions principaux pour la commune concernent essentiellement la voirie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le contenu et les conclusions du rapport des CLECT du 14 mars et 19 septembre 2018, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

DECISION MODIFICATIVE N°1 REGULARISATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation du rapport de la CLECT, l'attribution réelle de compensation de l'année 2017 laisse apparaître pour la commune de Plumelin, un montant de régularisation s'élevant à 14 403.55 €.

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel inscrit au budget 2018 s'élève à 454 000.00 €. Afin d'ajuster au mieux l'attribution de compensation 2018, il convient de réajuster le prévisionnel qui s'établit selon le rapport de la CLETC à 464 612.61 €.

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédits pour un montant global de 25 020€, incluant la régularisation pour 2017 (+14 403.55€) et la différence entre le prévisionnel 2018 établi par le rapport de la CLETC et le montant voté au budget 2018 (+10 612.61€).

Section de fonctionnement		
Dépenses		
73928	Régularisation attribution de compensation 2017	14 405,00 €
739211	Attribution de compensation 2018	10 615,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	- 25 020,00 €
Section d'investissement		
Dépenses		
2313	Constructions	- 25 020,00 €
Recettes		
O21	Virement de la section de fonctionnement	- 25 020,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédits proposé en détail dans le tableau ci-dessus, afin de régulariser le montant de l'attribution de compensation.

DON DE L'ASSOCIATION SAINT-JEAN DU POTEAU

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est chargée de faire réaliser les travaux de réfection de la Fontaine Saint Jean du Poteau pour un montant total de travaux s'élevant à 19 478.40€ TTC, conformément à l'approbation du projet par le conseil municipal réuni en séance le 9 mai 2017. Ces travaux étaient éligibles à certains financements :

- Conseil Départemental : 4 057.53 €
- Conseil Régional: 4 058.00 €
- DRAC: 4 292 €
- FCTVA : 3195.24€ à percevoir en 2019
- Autofinancement : 3 875.63 €

L'association des amis de Saint Jean du Poteau, qui a été associée au projet, propose un don de 3875€ à la commune, correspondant au montant restant à charge à l'issue des travaux.

Monsieur le Maire note que ces travaux ont largement contribué à la valorisation du patrimoine communal, et remercie vivement l'association qui continue à œuvrer et à aménager les abords et alentours de la Fontaine.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition et accepte le don de 3875€ au profit de la commune de Plumelin.

Monsieur le Maire précise qu'une remise officielle sera organisée ultérieurement avec l'association des amis de Saint Jean du Poteau.

Monsieur LORIC Roland s'interroge sur l'accessibilité de la Fontaine. Monsieur Le Maire précise que des dérogations sont accordées lorsque le monument est déjà existant et qu'il n'est pas possible d'envisager des travaux sans dénaturer le monument. Pour rappel seule la Fontaine est propriété communale, l'entourage est propriété privée avec une servitude d'accès à la Fontaine. Concernant les aménagements des abords, il s'agit d'un arrangement entre le propriétaire et l'association. Monsieur LE NET Serge souligne également que la Fontaine existe ainsi pour des raisons spécifiques : il importe de conserver le sens de l'Histoire.

DON EN FAVEUR DES SINISTRES DE L'AUDE

Le lundi 15 octobre 2018, le département de l'Aude a connu une journée noire avec des inondations dévastatrices. Près de 70 communes ont été touchées et certaines sont aujourd'hui encore particulièrement dévastées. L'association des Maires de l'Aude et le département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier. Cet appel aux dons est relayé par l'association des Maires du Morbihan. Les dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2017, dans d'autres circonstances dramatiques, la commune de Plumelin avait déjà apporté son soutien financier aux sinistrés des îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy à hauteur de 3000€.

Plusieurs élus échangent leurs points de vue. Monsieur BOURGES André souligne qu'il s'agit d'un geste de solidarité avec d'autres communes particulièrement sinistrées. Monsieur LE BOULAIRE Nicolas note que c'est un raisonnement bienveillant et symbolique de donner un euro par habitant de la commune de PLUMELIN.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres, adopte le principe de donner un euro par habitant de la commune de Plumelin et approuve par conséquent un don de 2806€ à l'association des Maires de l'Aude, par solidarité et en soutien aux communes sinistrées de l'Aude.

LANCEMENT CONSULTATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT PORTION DE VOIRIE SITUEE SUR EX. RD1

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 juin 2016, le conseil municipal a accepté le transfert d'une portion de voirie départementale (RD1) entre le lieudit Ty Glaz et la limite de la commune avec Locminé sur un linéaire de 1110 mètres.

En 2017, le CAUE a été mandaté pour effectuer une étude de requalification avec un état des lieux de l'existant et des orientations d'aménagement avec la nécessité de sécuriser cette voie tout en tenant compte de l'urbanisation, de certaines contraintes techniques, environnementales...

Monsieur le Maire note que la consultation pour désigner un maître d'œuvre permettra de fixer les limites précises de la portion à aménager, les types d'aménagements souhaités et les priorités en termes d'aménagements sécuritaires. Le recalibrage de cette portion de voie servira prioritairement à sécuriser l'ensemble et à limiter la vitesse. L'endroit est particulièrement dangereux et la vitesse souvent importante car le quartier est devenu très urbanisé.

Monsieur le Maire précise que l'idée est de développer des voies routières sécurisées, des voies piétonnes et cyclables, tout en prévoyant des aménagements types plateaux ou chicanes pour réduire la vitesse.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres, autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions et à entamer toutes les démarches pour une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de cette portion de voirie communale.

AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE DE STOCKAGE DE DECHETS A BRENEUH

Monsieur le Maire informe qu'une consultation du public est ouverte du 12 novembre 2018 au 10 décembre 2018 dans la commune de PLUMELIN concernant le projet présenté par Monsieur le Président de Centre Morbihan Communauté, dont le siège social est situé au

lieu-dit « Zone de Kerjean » 56500 LOCMINE, en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes à l'adresse suivante : Breneuh 56500 PLUMELIN.

Il s'agit d'une procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le dossier est consultable en version papier à la mairie de PLUMELIN ou sur le site internet des services de l'Etat (www.morbihan.gouv.fr).

Les observations peuvent être consignées sur un registre déposé à cet effet en mairie de PLUMELIN jusqu'au 10 décembre 2018 inclus.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une procédure liée au dépôt de déchets inertes à la déchèterie de Breneuh et que l'enquête publique intervient car il s'agit d'une installation classée. Le dossier à disposition précise les conditions de stockage existantes, celles à venir jusqu'en 2021, et la suite qui sera donnée pour réhabiliter le site.

Le conseil municipal , après avoir délibéré à l'unanimité des membres, émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par Centre Morbihan Communauté.

COMMISSION CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : DESIGNATION D'UN MEMBRE

Monsieur le Maire explique que la commission des listes électorales actuellement en place va disparaître au profit d'une commission de contrôle des listes électorales. En effet, pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU) dont la mise en place sera effective au 1er janvier 2019.

Cette réforme va renforcer les prérogatives du maire en la matière, en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. La réforme prévoit également la création d'une commission de contrôle par commune, chargée d'opérer un contrôle à posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Monsieur Le Maire précise que pour la commune de PLUMELIN, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- 1 conseiller municipal volontaire
- 1 délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- 1 délégué désigné par le Président du TGI.

Les membres sont nommés pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres , valide la proposition de Monsieur ROSELIER Frédéric d'être membre titulaire et Madame LE PALLEC Noëlle , suppléante pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

COMPTE RENDUS

❖ DECISIONS ET INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire apporte des informations concernant l'avancée de certains dossiers en cours :

Résidences des Bleuets et Etang

- Les travaux d'aménagements ont débuté le 1^{er} octobre et devraient être terminés pour la fin de l'année
- Quelques terrains sont déjà réservés et il est possible de réserver un terrain en s'adressant au service urbanisme de la mairie.

Halls mairie-médiathèque et salle polyvalente

Dans le cadre de la préparation des dossiers administratifs, des consultations de cabinets sont actuellement en cours pour des missions techniques :

- Coordinateur SPS (sécurité et protection de la santé)
- Étude géotechnique

Monsieur le Maire fait remarquer que sur les esquisses de la salle polyvalente, présentées en début de séance, le nom « salle polyvalente » a été noté sur les vitres.

Monsieur le Maire suggère de réfléchir à l'idée de donner un nom à la salle et invitent les conseillers municipaux à transmettre leurs propositions. Le point sera évoqué lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Coët Village

Monsieur Le Maire précise qu'une première réunion avec les concessionnaires s'est déroulée le 21 novembre 2018 sur site. Les travaux débuteront le 7 janvier 2019.

DSP – Délégation de service public

Monsieur le Maire informe que la procédure de négociation est terminée et qu'actuellement, les services sont dans une phase de rédaction du rapport sur le choix du candidat retenu.

Monsieur Le Maire annonce que ce rapport sera transmis vendredi 30 novembre 2018 par mail avec la convocation du prochain conseil municipal, dont la date est arrêtée au 18 décembre 2018. Lors cette séance, le rapport sera soumis à approbation du conseil municipal pour une entrée en vigueur de la DSP au 1^{er} février 2019.

Restaurant scolaire

Le groupe de travail s'est réuni 2 fois, les 23 octobre et 13 novembre avec le cabinet d'architecte LBL et Monsieur LEQUITTE, chargé d'opérations pour EADM. Un certain nombre de points du programme ont déjà été arrêtés et définis

La prochaine réunion est programmée au mardi 4 décembre.

PLU – Plan Local d'Urbanisme

Lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué la possibilité d'entamer une procédure de modification du PLU afin d'autoriser la création de parkings dans la marge de recul le long de la RN24.

Monsieur le Maire explique qu'après renseignements pris, cette modification ne peut pas être envisagée avec une procédure simplifiée (simple rapport de présentation sans enquête publique) et nécessite d'engager une procédure allégée requérant les services d'un cabinet et la nécessité d'une enquête publique.

Monsieur le Maire propose de patienter pour réviser le PLU, puisque, sauf changement de réglementation, être revu pour 2020.

Groupe de travail – règlement cimetière

Monsieur Le Maire précise que suite à la mise en place d'un groupe de travail, une première réunion s'est déroulée le 22 novembre. L'agent en charge des affaires du cimetière, avait préalablement préparé un dossier complet sur le sujet, pour pouvoir à termes répondre à certaines questions spécifiques posées par les familles, tout en prévoyant la réglementation liée au columbarium et jardin du souvenir.

Une autre réunion est programmée le 6 décembre pour préciser certains points et finaliser la proposition de règlement applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

La proposition de règlement sera transmise au conseil municipal, afin de le soumettre à approbation lors de la séance du 18 décembre 2018.

Monsieur ROSELIER Frédéric et Monsieur LORIC Roland, membres du groupe de travail, soulignent qu'il s'agit d'un dossier assez complexe avec de nombreux points importants à préciser.

Travaux cimetièrre – monuments aux Morts

Monsieur Le Maire évoque les travaux de gravure sur le monument aux Morts, qui ont été terminés avant les commémorations et ont donné satisfaction. Le montant global des travaux s'élève à 5519€ TTC.

Monsieur le Maire informe que les travaux concernant le columbarium et le jardin du souvenir seront réalisés en janvier par l'entreprise NIVOIX-ROBIC. Il a été décidé que l'ancien columbarium ne sera pas conservé et que les concessions seront transférées dans le nouveau columbarium, sous réserve d'accord des familles. Monsieur Le Maire précise que cette décision entrainera des frais de gravure sur les portes du nouveau et interroge sur la prise en charge de ses frais. Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à se renseigner et en fonction du montant, à prendre les dispositions nécessaires pour que ces frais soient pris en charge par la commune.

Commémorations du 11 novembre

Monsieur Le Maire souligne que la Cérémonie du 11 novembre a été une belle réussite avec la présence de nombreuses personnes, notamment les anciens de la guerre d'Algérie, des militaires en tenue et beaucoup d'enfants. Les jeunes et les enfants des écoles ont activement participé à cette cérémonie, empreinte d'émotions, par la lecture de texte, interprétation de chants, lâcher de pigeons Monsieur le Maire regrette que la presse n'ait pas relayé ce moment important sur la commune de PLUMELIN.

Accessibilité

Monsieur Yann JONDOT, maire de Langoelan, s'est engagé dans une démarche de mise en accessibilité de tous les équipements publics, et est soutenu dans cette démarche par le Conseil Départemental du Morbihan, les Sénateurs morbihannais et l'association des Maires du Morbihan

Lors du dernier congrès des maires, Monsieur le Maire informe qu'il a signé une charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan.

A ce titre, Monsieur JONDOT sera présent sur la commune le lundi 3 décembre à 14h pour apposer les étiquettes permettant de positionner la commune en termes d'accessibilités.

Courrier du Président MACRON en date du 16/11/2018 : Monsieur le Maire informe que le Président de la République, absent cette année au Congrès des Maires à Paris, a transmis un courrier aux maires de France. Le courrier sera transmis en pièce jointe avec le présent compte rendu.

Maison des consorts LOTHORE : Monsieur le Maire informe que la signature de l'acte notarié de cession a eu lieu le 16 novembre 2018.

❖ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Enfance et jeunesse

Semaine Bleue

Madame LE GAL MARTINE adresse ses plus vifs remerciements aux conseillers qui ont contribué à la réussite des différents ateliers organisés. Madame LE GAL apporte quelques précisions sur les différents ateliers qui se sont tenus. Pour information, l'atelier sur la sécurité routière a été suivi d'une session de formation suivie par 12 personnes.

Conseil municipal des jeunes

La Boum d'halloween a été une belle réussite pour les enfants du primaire. La seconde partie destinée aux collégiens a attiré beaucoup moins de monde. Le conseil municipal des jeunes, en charge de la préparation de la salle et de l'organisation de l'après-midi s'est parfaitement organisé. Les décors ont été en partie réalisés par les jeunes et pour les parties de décor plus importante, le responsable technique a apporté sa contribution.

Le Spectacle de Noël offert par la municipalité aux enfants des écoles, se déroulera le mardi 18 décembre à la salle polyvalente, à 14h00 pour les deux écoles.

Le conseil municipal des jeunes s'est réuni dernièrement pour préparer les décorations de Noël qui seront installées dans le grand sapin.

Commission Travaux

Monsieur LE NET Serge précise que les décorations et illuminations de Noël sont en cours d'installation ainsi que les sapins. Les illuminations seront mises en route semaine 49.

Les travaux de la salle 3 à la salle Jean Corlay sont terminés. Cette salle est utilisée par le club de karaté et pour les cours de yoga.

Les travaux des résidences Bleuets et Etang avancent bien : la voirie primitive devrait être réalisée semaine 49.

Au cimetière, les travaux préalables de maçonnerie du mur sont en cours.

Concernant la voirie : des fossés ont été re-profilés. Monsieur LE NET Serge sollicite les conseillers municipaux pour repérer des zones où l'eau stagne sur le voie afin d'effectuer des saignées.

Monsieur le NET note quelques incivilités avec des dégradations dans les toilettes publiques.

Commission Communication-finances

Monsieur BOURGES André informe l'assemblée que le bulletin annuel est actuellement en cours de mise en page et que les membres de la commission seront prochainement sollicités pour la relecture. Pour information, la commission a décidé de ne pas figurer le calendrier des manifestations, trop souvent sources d'erreurs et rarement complet, puisque toutes les dates de manifestations ne sont pas forcément arrêtées.

Commission Sports et associations

Madame CONAN Patricia précise que la remise des prix des Maisons fleuries s'est tenue dernièrement et a permis de récompenser les 25 participants.

Le dernier atelier organisé à la Médiathèque ce samedi 24 novembre en lien avec l'exposition sur les plantes médicinales, a été une belle réussite en termes de participation et le sujet a bien plu.

La Boîte aux lettres du Père Noël va être installée ce mercredi 28 novembre et jusqu'au 16 décembre. Il est prévu d'apporter des réponses.

RESEAU MEDIATHEQUE

Le 28 avril 2017, les maires de LOCMINE, MOUSTOIR AC et PLUMELIN ont signé une convention de partenariat pour la mise en place d'actions de coopérations entre les 3 médiathèques. Par délibération les conseils municipaux ont validé le plan de financement pour l'informatisation. La mise en place effective est prévue au 1^{er} mars 2019.

Madame CONAN précise que l'objectif de ce projet est de mutualiser les ressources et développer à terme les animations, la ressource en fonds (par exemple des collections très spécifiques dans chaque médiathèque)... Lors du prochain conseil municipal, il sera proposé de valider le règlement intérieur et les conditions tarifaires.

D'ici là, les habitants sont invités à transmettre des propositions de noms pour ce nouveau réseau. Une boîte à idées est à disposition en médiathèque et à la mairie jusqu'au 31 décembre 2018.

Commission Affaires scolaires et sociales

Monsieur ADRIAN Daniel souhaite apporter quelques informations dans le cadre de sa participation aux réunions du Syndicat de l'eau :

- Les bilans financier et qualitatif sont satisfaisants
- Pour continuer à entretenir les réseaux et maintenir les investissements, une augmentation du prix de l'eau de 1centime a été décidée
- Le manque de pluie se fait ressentir et les nappes phréatiques sont toujours basses.
- La Loi NOTre impose aux communes de se positionner par délibération avant le 1^{er} juin 2019

Monsieur ADRIAN apporte des informations suite au dernier conseil d'école de l'école Marc Chagall : les travaux ont été réalisés , le dernier exercice PPMS a bien fonctionné. Pour information l'école a mis en place jeu géocatching: c'est un moyen pour faire découvrir et connaître la commune dans le monde entier.

Concernant les parkings des écoles, il est constaté des difficultés de circulation à la sortie des écoles, et souvent dues à des incivilités (voitures garées sur les trottoirs, sur la place handicapée...). Les cars ont parfois des difficultés à circuler.

Monsieur ADRIAN souligne que les problèmes de stationnement aux alentours du restaurant sont toujours récurrents. Monsieur Le Maire précise qu'une étude est en cours pour avoir des éléments de réflexion afin de régler le problème du stationnement.

Monsieur Daniel ADRIAN apporte des précisions sur la rencontre avec Monsieur JANDOT et sur son engagement en tant qu'ambassadeur.

Monsieur ADRIAN précise qu'il a participé au Congrès des maires à Paris avec Monsieur LE NET et qu'ils ont pu assister à des ateliers et des conférences intéressantes, comme la revitalisation des centres bourgs, le maintien du commerce local. Monsieur ADRIAN retient qu'il est nécessaire d'anticiper un certain nombre de choses pour le maintien de la vie et les activités en centre bourg.

Au domicile partagé, une place est actuellement vacante. Une commission extra-municipale mise en place récemment a entamé une réflexion sur l'avenir et l'évolution du domicile partagé.

Concernant le repas du CCAS, 120 participants ont profité de ce moment sympathique. Le CCAS prépare les colis, qui seront distribués à compter de mi-décembre.

Monsieur ADRIAN partage des informations sur l'opération fruits et légumes : il s'agit d'une proposition pour une distribution de fruits et légumes pendant les récréations – à étudier

❖ COMPTES RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL

SIGNALETIQUE : les devis sont en cours d'étude. Le repérage qui a été organisé en campagne sera travaillé pour un dossier qui aboutira en 2019.

PARTICIPATION CITOYENNE : un premier point a été effectué après 6 mois de fonctionnement, avec la participation de la gendarmerie de Locminé et les référents de la commune. Les référents des quartiers sont satisfaits des échanges avec la gendarmerie. Les panneaux ont une influence. Monsieur le Maire fait remarquer que les cambriolages sont en baisse sur la commune .

❖ COMPTE RENDU BILAN DES RENCONTRES DE QUARTIER

Monsieur ROSELIER Frédéric présente un bilan général et global des rencontres de quartiers. De nombreuses remarques, questions et discussions similaires ont été abordées lors des 9 rencontres :

- ✓ Sécurité routière : problème récurrent de vitesse sur les routes, dans les lotissements... Il s'agit assez souvent d'incivilités ou de non-respect des limitations en place. Des propositions sont à l'étude dans certains endroits tandis que des mesures ont déjà été prises ailleurs.
- ✓ Gestion des déchets : plusieurs fois signalés les conteneurs qui débordent, les déchets posés à côté Ce sont beaucoup de faits d'incivilités. A terme avec l'implantation de conteneurs enterrés, les lieux seront mieux aménagés, propres
- ✓ Assainissement collectif : plusieurs demandes ont été notées . Une étude sera effectuée en 2019.

Les rencontres ont toutes été intéressantes et constructives. Les habitants ont pu librement s'exprimer sur les sujets qui leur tiennent à cœur, ont pu poser des questions, faire des propositions et soumettre des idées

Les remarques entendues sont des éléments qui servent aux élus pour travailler sur des sujets, des perspectives. Pour les élus c'est aussi une occasion pour rencontrer les administrés, apporter des explications sur place et aborder les sujets qui leur tiennent à cœur.

Monsieur ADRIAN Daniel réagit face aux incivilités autour des conteneurs à déchets et émet le souhait que le conseil municipal des jeunes fasse des affiches à mettre près des poubelles pour sensibiliser la population.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- Jeudi 29/11- 19h30 – réunion avec les agriculteurs et le SAGE BLAVET
- Mardi 4/12 -19h – groupe de travail restaurant scolaire
- Jeudi 6/12 - 18h – commission cimetière
- Jeudi 6/12 – 18h – réunion réseau médiathèque
- Mardi 18/12 – 19h30 – CONSEIL MUNICIPAL
- Samedi 12 janvier 2019 à 15h00 - VCEUX DE LA MUNICIPALITE
- *Vendredi 18/01 – 18h30 – pot de départ en retraite Claude BRIENT*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23.